



Gestion des droits santé

des travailleurs saisonniers étrangers
(hors Union Européenne)

Maj : 19/08/2026



Les difficultés récurrentes de recrutement de saisonniers rencontrées ont amené les producteurs à embaucher ces dernières années des salariés saisonniers étrangers, roumains et des pays de l'Est initialement.



Suite à la conclusion le 27 juin 2023 d'une convention de partenariat entre les producteurs de légumes de France, l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et l'agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (établissement public marocain) dénommé ANAPEC, les producteurs embauchent désormais des saisonniers d'origine marocaine.



Les contrats de travail à durée déterminée conclus correspondent à une durée de 6 mois maximum, les saisonniers marocains ne devant plus être sur le territoire français à la fin de son contrat.



Comment permettre aux maraîchers de recruter des saisonniers et de maintenir leurs salaires de production ? La Sica de saint-Pol-de-Léon (29) répond à ce dilemme en facilitant leur hébergement.

Plus de 100 salariés

Depuis deux ans, la Sica Argouarch, basée à saint-Pol-de-Léon (29), recrute et héberge plus de 100 saisonniers marocains pour travailler dans les champs de légumes. Cette initiative a permis de maintenir les salaires de production à un niveau élevé, malgré la concurrence des zones à main-d'œuvre moins chère.

Un défi de recrutement

Le recrutement de saisonniers est devenu un enjeu majeur pour les producteurs. La Sica a mis en place un dispositif qui facilite le recrutement et l'hébergement des travailleurs marocains.

Un enjeu pour la Sica

La Sica Argouarch a été créée par Alain Argouarch et son fils Anthony. Leur objectif est de maintenir la production de légumes à un niveau élevé, malgré la concurrence des zones à main-d'œuvre moins chère.

EMPLOI

Les Marocains AU SECOURS DES EMPLOYEURS FRANÇAIS

Le recrutement et la fidélisation de la main d'œuvre sont devenus un facteur limitant à notre développement. Certains producteurs se démotivent et se détournent de certaines cultures gourmandes en personnel. La Sica a priorisé cet enjeu dans sa stratégie RSE (responsabilité sociale des entreprises) et s'est rapprochée du cabinet France Maroc recrutement afin de faciliter le recours à du personnel marocain par les adhérents.

Saïd Bourdi, co-fondateur avec Rachid Bakhaq, nous présente les services de FM recrutement.

EMPLOI

Alain Argouarch "Nous gagnons en sérénité !"

Avec ses deux associés (son fils Anthony et son ex-salarié Xavier Lachaux), Alain Argouarch est à la tête de deux structures à Santec : l'une de 60 ha en agriculture conventionnelle et l'autre de 26 ha en bio. Leur spécialité (et leur passion), c'est la salade. Cette culture est fortement saisonnière et mobilise 20 personnes par jour pour les récoltes. La gestion de la main-d'œuvre est cruciale, d'autant plus pour une culture à destination de l'industrie avec donc des engagements de...

Saïd Bourdi, cofondateur de FM recrutement, Oumaima Kherraj, commerciale et Alain Argouarch, producteur.

SUPPLÉMENT SICA Octobre 2024 | n°64

EMPLOI

Les Marocains au secours des employeurs français

Afin d'accompagner les adhérents dans leurs problématiques de main d'œuvre, la Sica s'est rapprochée du cabinet FM recrutement, qui accompagne les producteurs dans leurs démarches liées à l'embauche de saisonniers marocains. Une quinzaine de producteurs Sica font déjà appel à ses services. Découvrons les motivations d'un travailleur marocain qui passe six mois en France, avant de rentrer dans son pays six mois puis de revenir en France pour une nouvelle saison de six mois de travail... C'est ce que l'on appelle l'immigration pendulaire, dispositif tout à fait légal.

El Hajj, 45 ans, est l'un des huit Marocains qu'Alain et Anthony Argouarch nouvellement associés à Xavier Lachaux, emploient depuis six mois, via le dispositif proposé par FM Recrutement. "C'est la deuxième fois que je viens travailler en France et la première à Santec. Je suis originaire de la campagne de Fès, où j'étais ouvrier agricole. Avec les sécheresses, c'est devenu très compliqué de produire des légumes; nous sommes donc nombreux à nous retrouver sans travail. Je suis arrivé à Santec le 6 mai et je pars le 31 octobre et j'espère revenir dans six mois. J'aimerais travailler comme cela pendant dix ans. Mon objectif est de gagner de l'argent pour pouvoir scolariser mes quatre enfants et en particulier ma fille. C'est encore compliqué au Maroc de scolariser les petites filles en zones rurales. Mon objectif est aussi de gagner en expérience pour m'ouvrir de nouvelles perspectives ensuite. Pendant les six mois où je suis revenu au Maroc, j'ai monté une petite affaire de commerce de légumes dans mon garage. C'est mon petit projet de commerce depuis que je suis en France. On s'appelle tous les jours le midi et le soir. C'est parfois compliqué d'être loin de sa famille mais le « sacrifice » que je fais, c'est pour elle et je serais tellement fier si ma fille pouvait faire de grandes études."

Je travaille beaucoup (jusqu'à 48 heures par semaine), mais plus je travaille, plus je gagne et plus ça me va. Les conditions de travail sont moins difficiles qu'au Maroc. Je préfère la pluie aux 50°C ! Le soir et le week-end, on se promène. La verdure nous fascine, nous n'y sommes pas habitués ! Alain nous a mis à disposition un véhicule de neuf places pour nos déplacements. On s'entend bien tous, nous sommes là avec le même objectif. Nous sommes logés au complexe de la Sica et c'est nickel comme cela.

Découvrez aussi la présentation de FM recrutement et le témoignage d'Alain Argouarch en pages 14 et 15 du cahier régional.

1er contrat en France

Restitution de la carte Vitale

**Fin d'activité = Départ
du territoire = Fin de
droits**

*Réception de la Carte de
Séjour pluriannuelle*

**Prolongation des droits
jusqu'à la fin de contrat
(envoi attestation, date
de fin de droits = date
de fin de contrat)**

armorique.msa.fr
portesdebretagne.msa.fr

**Recrutement au Maroc
par le biais de FM
RECRUTEMENT**

**Arrivée en France :
DPAE réalisée par
l'entreprise**

- Renseigner le contrat en CDD avec date de fin
- Renseigner la nationalité
- Renseigner l'adresse en France
- Renseigner le foyer fiscal hors de France

**Identification du salarié
par la MSA**

- Gestion de l'immatriculation (acte de naissance de moins d'un an + Carte Nationale d'identité)
- Gestion du Titre de séjour
- MAJ de l'adresse au Maroc à la fin du contrat

**Ouverture des droits par
la MSA sur 3 mois (envoi
attestation)**

- Visa de 3 mois
- Attestation de décision favorable de Carte de séjour pluriannuelle
- Autorisation de travail tamponnée OFII
- CERFA 15763

Documents obligatoires pour ouvrir les droits santé pour un 1er contrat en France :



Seule la réception de la **carte de séjour pluriannuelle avec mention « travailleur saisonnier »** permet la prolongation des droits sur la durée du contrat de travail **dans la limite de 6 mois –1 jour maximum.**

Exemples de pièces justificatives :

Visa long séjour 3 mois



Carte de séjour pluriannuelle avec mention
« travailleur saisonnier » de 3 ans



Autorisation de travail
tamponnée par l'OFII



armorique.msa.fr
portesdebretagne.msa.fr

Attestation de décision favorable sur une 1ere demande de titre de séjour



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER
Sécurité
Espaces
Frontières

ATTESTATION DE DÉCISION FAVORABLE
SUR UNE PREMIÈRE DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR

VOS RÉFÉRENCES :
Identifiant (N° étranger) :
N° de la demande :
DATE D'ÉMISSION : 05/11/2024

Nom de naissance
Nom d'usage :
Prénom : OMAR
Né(e) le : 02/04/1980
A : CHICHAOUA, MAROC
Nationalité : MAROCAINE
Adresse :

Le 05/11/2024, une décision favorable a été prise à la suite de votre demande d'admission au séjour.

Une **carte de séjour pluriannuelle**, valable du 12/11/2024 au 11/11/2027 portant la mention **Travailleur saisonnier** va vous être délivré(e). Ce document est actuellement en cours de fabrication.

Ce document autorise le franchissement des frontières de l'espace Schengen.

Vous serez prochainement informé(e) de la réception en préfecture ou sous-préfecture de votre titre et des démarches à faire pour venir le retirer. Vous devrez à cette occasion vous acquitter de 75 € correspondant au montant des taxes que vous réglerez par timbre électronique acheté au préalable en ligne, dans un bureau de tabac ou sur les bornes installées dans certains services fiscaux.

20 000 000

CERFA N° 15763 Demande d'ouverture de droits à l'assurance maladie



cerfa
N° 15763*02

Demande d'ouverture des droits à l'assurance maladie
(Articles L.160-1, L.160-2, L.160-5, L.161-1, R.111-3 et D.160-2 du Code de la sécurité sociale et arrêté du 10 mai 2017 fixant la liste des titres de séjour)

- Pour bénéficier de la prise en charge des frais de santé en cas de maladie ou de maternité, vous devez travailler en France ou, si vous êtes sans activité, résider en France de manière stable et régulière.
- Afin de permettre d'ouvrir vos droits à l'assurance maladie lors de votre arrivée en France, si vous n'êtes pas déjà rattaché à un régime de sécurité sociale français, il convient de compléter ce formulaire et de le retourner à l'organisme d'assurance maladie de votre lieu de résidence accompagné des justificatifs demandés au verso. Si vous êtes un membre de la famille (conjoint, concubin, partenaire PACS...), et rejoignez ou accompagnez, pour vous installer en France, un assuré travaillant ou résidant en France de façon stable et régulière, vous devez également compléter cet imprimé.
- Si vous relevez du régime de sécurité sociale d'un autre pays, par exemple en tant que travailleur détaché depuis l'étranger ou retraité, vous ne devez pas remplir ce formulaire. Pour exercer vos droits et ceux des membres de votre famille, vous devez fournir à votre caisse d'assurance maladie un formulaire S1 "Inscription dans l'Etat de résidence" ou un document équivalent pour les pays hors espace européen.

(*) Territoires ultramarins : Guyane, Guadeloupe, Martinique, Réunion, Saint-Barthélemy et Saint-Martin

A Identification du demandeur

► VOS NOMS ET PRENOMS
*(Don de famille ou nom d'usage (français ou étranger) : préciser dans l'ordre de l'acte civil)
(Si vous êtes célibataire, veuf ou divorcé, précisez la date de votre mariage ou de votre divorce)*

► Votre n° de sécurité sociale (si vous en avez un) : _____

► Votre n° d'allocataire (allocataire familial, si vous en avez un) : _____ CAF de _____

► Votre date de naissance : _____ Commune et pays de naissance : _____

► Votre nationalité : française ☐ UR/EE/Suisse ☐ ED - cf. liste au verso ☐ autre ☐

► Votre adresse : _____
Code Postal : _____ Commune : _____

► Votre n° de téléphone : _____ Votre courriel : _____

► Si vous n'avez pas d'adresse personnelle, nom et adresse de l'organisme auprès duquel vous avez élu domicile
(Par exemple : une Caisses d'Allocations Familiales, une association agréée)
Code Postal : _____ Commune : _____

B Situation du demandeur au regard de l'emploi

► Activité professionnelle ☐ profession libérale : _____

► Sans activité ☐

► Autre ☐ profession : _____ } date d'arrivée en France : _____

C Attestation sur l'honneur à compléter par le demandeur

- Je m'engage à porter immédiatement à la connaissance de l'organisme d'assurance maladie destinataire de la présente demande toute modification des informations du cadre A et à lui signaler tout transfert de ma résidence principale à l'étranger.
- J'atteste sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des renseignements fournis dans ce dossier.

Fait à : _____
Le : _____ Signature du demandeur : _____

Saison suivante : retour du salarié

Recrutement au
Maroc par le biais
de FM
RECRUTEMENT

Contrat de travail
saisonnier En France
: DPAE réalisée par
l'entreprise

Renseigner le contrat en CDD avec
date de fin
Renseigner la nationalité
- Renseigner l'adresse en France
Renseigner le foyer fiscal hors de
France

Fin d'activité =
Départ du territoire
= Fin de droits

Restitution de la carte Vitale

Ouverture des droits
par la MSA (envoi
attestation = durée
du contrat)

Carte de séjour pluriannuelle
CERFA
Autorisation de travail tamponnée OFII

Identification du
salarié par la MSA

- Gestion de l'immatriculation
(acte de naissance de moins
d'un an + carte
nationale d'identité) si pas de
NIR déjà connu
- Gestion du Titre de séjour
- MAJ de l'adresse au Maroc
à la fin du contrat



Documents obligatoires pour ouvrir les droits santé pour *une nouvelle saison / nouveau contrat* :

Carte de séjour
pluriannuelle



CERFA N° 15763



Autorisation de travail
tamponnée OFII
(nouveau contrat)

OUVERTURE DE DROITS
Sur la durée du contrat
de travail, dans la limite
de 6 mois

**Un nouveau CERFA de demande d'ouverture de droits
doit être fait à chaque nouveau contrat en France.**

Exemples Pièces justificatives :

Carte de séjour pluriannuelle avec
mention « travailleur saisonnier » de
3 ans



CERFA N° 15763
Demande d'ouverture de
droits à l'assurance maladie



cerfa
N° 15763*02

Demande d'ouverture des droits à l'assurance maladie
(Articles L.160-1, L.160-2, L.160-3, L.161-1, R.111-3 et D.160-2 du Code de la sécurité sociale et arrêté du 10 mai 2017 fixant la liste des titres de séjour)

- Pour bénéficier de la prise en charge des frais de santé en cas de maladie ou de maternité, vous devez travailler en France (ou, si vous êtes sans activité, résider en France de manière stable et régulière).
- Afin de permettre d'ouvrir vos droits à l'assurance maladie lors de votre arrivée en France, si vous n'êtes pas déjà rattaché à un régime de sécurité sociale français, il convient de compléter ce formulaire et de le retourner à l'organisme d'assurance maladie de votre lieu de résidence accompagné des justificatifs demandés en verso. Si vous êtes un membre de la famille (conjoint, concubin, partenaire PACS...), et rejoignez ou accompagnez, pour vous installer en France, un assuré travaillant ou résidant en France de façon stable et régulière, vous devez également compléter cet imprimé.
- Si vous rélevez du régime de sécurité sociale d'un autre pays, par exemple en tant que travailleur détaché depuis l'étranger ou retraité, vous ne devez pas remplir ce formulaire. Pour exercer vos droits et ceux des membres de votre famille, vous devez fournir à votre caisse d'assurance maladie un formulaire S1 "Inscription dans l'Etat de résidence" ou un document équivalent pour les pays hors espace européen.

(*) Territoires métropolitains, Guyane, Guadeloupe, Martinique, Réunion, Saint-Barthélemy et Saint-Martin

A Identification du demandeur

VOS NOM ET PRENOMS :
(Nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (s'il y a lieu) ; prénoms dans l'ordre du 1^{er} au 3^{ème})
(Si vous êtes sans activité, précisez la nature de votre activité)

Votre n° de sécurité sociale (si vous en avez un) : CAF de :

Votre date de naissance : Commune et pays de naissance :

Votre nationalité : Française ☐ UE/EEA/Suisse ☐ EO - cf. Site en verso ☐ autre ☐

Votre adresse :
Code Postal : Commune :

Votre n° de téléphone : Votre courriel :

Si vous n'avez pas d'adresse personnelle, nom et adresse de l'organisme auprès duquel vous avez élu domicile
(Par exemple : un Centre Communal d'Action Sociale, une association agréée) :
Code Postal : Commune :

B Situation du demandeur au regard de l'emploi

Activité professionnelle ☐ professionnelle :
Sans activité ☐
Autre ☐ professionnelle : date d'arrivée en France :

C Attestation sur l'honneur à compléter par le demandeur

- Je m'engage à porter immédiatement à la connaissance de l'organisme d'assurance maladie destinataire de la présente demande toute modification des informations de cadre A et à lui signaler tout transfert de ma résidence principale à l'étranger.
- J'atteste sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des renseignements fournis dans ce dossier.

Fait à : Signature du demandeur :
Le :
Date :
Date :

Autorisation de travail
tamponnée par l'OFII



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRES-MERS

AUTORISATION DE TRAVAIL
(Saisonnier)

La demande d'autorisation de travail que vous avez déposée le 15/07/2024, N° 2000015072040158762, a fait l'objet d'une instruction à l'issue de laquelle une décision favorable a été prise le 02/08/2024.

Une autorisation de travail est accordée pour Monsieur (nom) comme travailleur saisonnier pour travailler au sein de l'entreprise GRPT D'EMPLOIS SAL.

Vous trouverez ci-dessous les éléments récapitulatifs de cette autorisation de travail :

INFORMATIONS EMPLOYEUR

Dénomination de l'entreprise : GRPT D'EMPLOIS SAL
N°SIRET :
Nom du déclarant :
Fonction du déclarant : MANDATÉ RECRUTEMENT
Fonction du demandeur : Mandataire recrutement

INFORMATIONS SALARIÉ

Nom de naissance du futur salarié :
Prénoms du futur salarié : OMAR
Sexe : MASCULIN
Date de naissance :
Pays de naissance : MAROC
Lieu de naissance : CHENAGUA
Nationalité : Marocaine
N° passeport ou de carte d'identité :
Titre de séjour obtenu :
Numéro d'étranger :

INFORMATIONS EMPLOI ET CONTRAT

Intitulé de l'emploi occupé : Ouvrier / Ouvrière agricole en maraîchage-horticulture
Type de contrat : CDD
Date de début prévisionnelle : 15/08/2024
Durée du contrat : 6 mois
Salaire brut mensuel : 1767 €

03 SEP 2024



Ouverture de droits dès
la 1^{ère} heure travaillée

Uniquement sur le
temps du contrat de
travail **CDD** avec un
maximum de 6 mois

Aucun maintien de
droits possible



**Pas de regroupement de familial pour les
saisonniers OFII = pas de rattachement de
conjoint(e) ou enfants**



**Les travailleurs saisonniers OFII ne peuvent
pas bénéficier de prestations familiales.**

INFOS Carte Vitale



- ✓ Délivrée uniquement pour les titulaires d'un numéro de sécurité social certifié : commençant par un 1 ou un 2.
- ✓ Formulaire à compléter par l'assuré et à retourner pour la demande de carte vitale (pas d'automatisme)

L'attestation de droit suffit pour la prise en charge des soins de santé.



Fin du contrat

**Les droits Santé : => bornés avec la date de fin de contrat connue ou à défaut 6 mois –1 jour.
=> pas de prolongation de droits possible**

Si présence d'une carte vitale :

=> à restituer à la sortie du territoire.

=> automatiquement invalidée à la date de fin d'activité.

Si un médecin traitant connu sur la période de contrat

=> donnée bornée



Pour rappel : la carte de séjour pluriannuelle ne permet pas à son titulaire d'être plus de 6 mois par an sur le territoire français



armorique.msa.fr
portesdebretagne.msa.fr



L'essentiel & plus encore